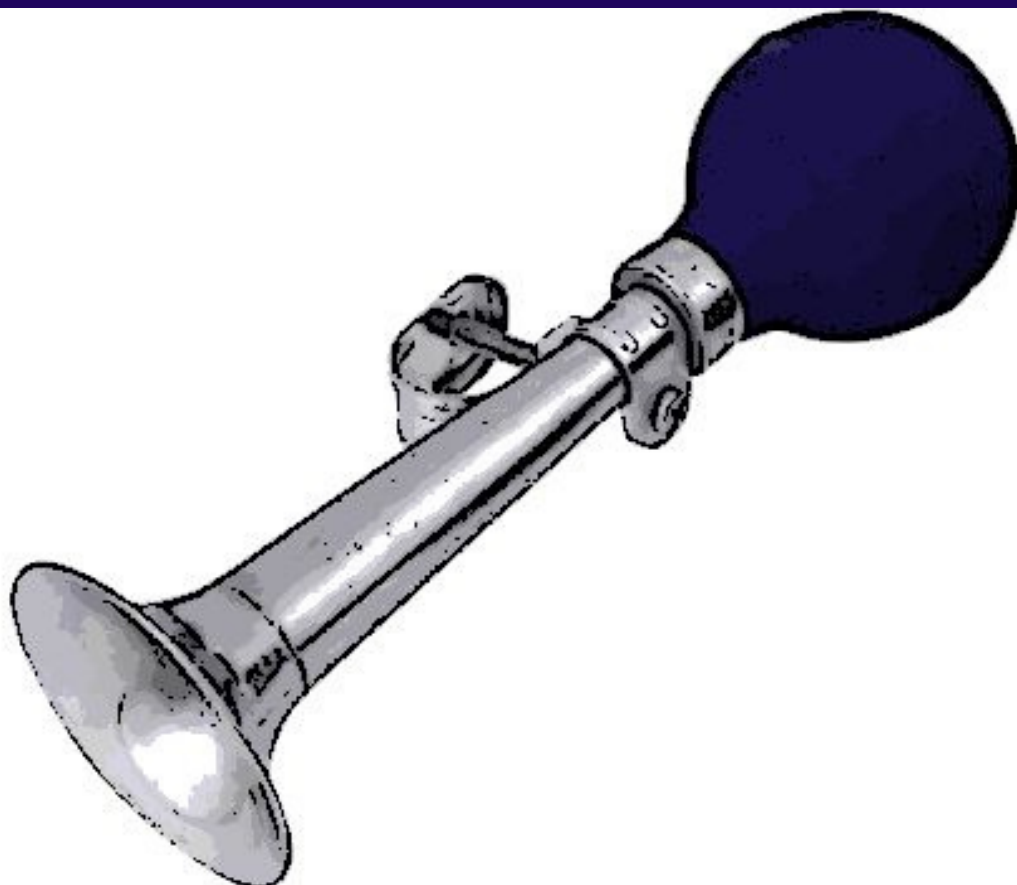


# LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS



## L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

### Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre tout récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet ou à demander votre inscription pour la recevoir auprès de : [marianne@arobaseassociations-citoyennes.net](mailto:marianne@arobaseassociations-citoyennes.net)

## LES FONDS À IMPACT SE MULTIPLIENT

Fin mai, le Crédit Mutuel lançait son premier fonds à impact « Impact First ». La banque rejoint ainsi la longue liste des fonds à impact qui ouvrent les uns après les autres avec toujours l'affirmation de faire « le bien » mais aussi du profit grâce à l'investissement à impact.

Racine2, Shift4Good, Mutuelles Impact, Impact Expansion sont tous des nouveaux fonds à impact. Le dernier a notamment investi dans la structure Gojob, lauréate d'un contrat à impact social. La start-up Gojob, qui se présente sur son site comme une agence d'intérim « *labélisée entreprise économique et solidaire* » (sic), propose une nouvelle forme d'accès à l'emploi pour les publics éloignés, basée sur une intelligence artificielle. « Pour la première fois, les recommandations de l'IA supplantent les recommandations humaines et sont capables de proposer des candidats oubliés de l'emploi, avec une fiabilité qui dépasse l'humain », assurent ses concepteurs qui affirment pouvoir analyser « 200 000 CV par heure » pour trouver l'emploi ou la formation « qui conviendrait le mieux pour atteindre son job de rêve ».

>>>

>>> Un job car Pascal Lorne, le fondateur de Gojob, est aussi celui qui a écrit le livre « 10 jours pour hacker le travail » où il appelle à casser les CDI qui, à ses yeux, « crée une caste ». Son souhait ? « *Ubériser l'emploi* » (extrait de [notre rapport](#) sur la marchandisation des associations)... Belle promesse d'impact social !

Tous ces fonds investissent dans des associations, entreprises, start-up à impact qui proposent des « solutions » pour répondre à des questions de précarité, d'égalité de genre ou encore d'écologie. Racine2, le fonds à impact de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), annonce ainsi « *85 millions d'euros pour prendre soin du monde* ». L'ouverture par les mutuelles de ces fonds à impact questionne leur histoire. Les mutuelles, acteurs historiques de l'économie sociale et solidaire, construites à l'origine sur des principes de gouvernance démocratique, de non-lucrativité et d'utilité sociale, se sont largement éloignées de leurs principes originels. L'ouverture de fonds qui allient profit et impact, semble les en éloigner encore un peu plus.

Au total, en France, le mouvement Impact France recensait 60 fonds à impact à la fin de l'année 2022 pour 4 milliards d'euros d'encours. Ces fonds se définissent tous avec le même triptyque : intentionnalité, additionnalité et mesurabilité. « *L'additionnalité parce qu'il est possible de cumuler un profit et un impact social ou environnemental. L'intentionnalité d'investir non seulement pour un retour financier mais également écologique et social. La mesure de l'impact pour mesurer ce que l'on fait* », définissait Yasmine Hamraoui, administratrice du French Impact en 2021. La mesure de l'impact reste donc centrale et la méthode pour le mesurer toujours en question... Dans un article du [Nouvel économiste](#), publié en février dernier, Laurence Mehaignerie, directrice du fonds à impact de Citizen Capital, qui vient de lancer son 6ème fonds à impact dédié aux contrats à impact ([voir Klaxon #13](#)), explique : « *La profondeur de l'impact que l'investisseur souhaite avoir peut également constituer une limite, car certains besoins sont difficiles à résoudre* ». En effet, difficile (c'est le moins qu'on puisse dire !) de « *mettre fin à la pauvreté partout dans le monde et sous toutes ses formes* », comme le stipule l'objectif de développement durable (ODD) numéro 1 parmi les 17 fixés par l'ONU qui constituent les impacts à atteindre pour ces fonds. D'autant plus difficile tant que l'économie néolibérale, dont ces fonds représentent le pur produit, se revendiquera comme la seule possible.

## Dernières nouvelles des contrats à impact

Dans la convention de partenariat triennal signée le 7 juin dernier entre la secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire, Marlène Schiappa, et la Banque des territoires pour « soutenir l'économie sociale et solidaire », le développement des [contrats à impact](#) est l'un des quatre axes annoncés. Cette convention prévoit 100 millions d'euros par an de 2023 à 2025. Un budget en baisse par rapport à la convention précédente qui s'établissait à 130 millions d'euros par an.

# LE TRANSISCOTHON ET L'ÉCONOMIE DU MONDE D'APRÈS

Dans Strasbourg en surchauffe, le Transiscothon a rassemblé, les 9 et 10 juin, des membres du Copil et le groupe d'Alternatiba local. Ce dernier souhaite construire une carte locale à trois volets : le monde d'avant que nous ne voulons plus, le monde d'après espéré et les acteurs du changement, en passerelles. L'expérience du [Transiscope](#), les questionnements qui le traversent, les débats autour de sa charte (voir [Klaxon #14](#)), le travail fait avec les sources pour faire réseau et nourrir la carte finale ont appuyé la réflexion locale. Il a notamment émergé la nécessité de faire de cette carte, un outil d'éducation populaire.

Forger un récit du territoire, parcourir les alternatives existantes, sensibiliser au voyage d'un légume par exemple, partir des problématiques individuelles, un tel outil permettrait, au cours d'ateliers, de réfléchir aux transformations nécessaires individuelles et collectives pour passer d'une économie capitaliste à une autre économie. Mettre fin au productivisme à outrance, la compétition, l'enrichissement, la domination, l'accaparement et l'exploitation jusqu'à épuisement des ressources naturelles et humaines, et construire une autre économie solidaire, basée sur les principes de réciprocité, coopération, intérêt général et création de communs. Cette économie pourrait s'appuyer sur un texte qui ferait la synthèse entre la déclaration universelle des droits de l'homme, les droits culturels, la charte de la diversité et la charte de la terre. Elle consoliderait les germes déjà existant (et que souhaite recenser le Transiscope) en prenant garde aux idéaux de perfection, à la croyance d'un « homme nouveau » dont on connaît aujourd'hui les effets dévastateurs.

Les chemins et les pratiques qui nous amèneraient vers cette économie apparaissent essentiels ; le sens des mots pour se comprendre également. Qu'entendons-nous donc derrière le mot d'alternative qui est le mot choisi dans la charte du Transiscope pour désigner les points qu'elle souhaite représenter sur sa carte ? Pour réfléchir à cette définition, autour de la table se sont retrouvés outre les membres du Copil du Transiscope que sont Alternatiba, le Mouvement pour une économie solidaire et le Collectif des associations citoyennes, des représentants de la monnaie locale [le Stück](#), l'association [Les solutions existent](#), [Framasoft](#), [Les Licoornes](#), [Alsace Réseau Neutre](#) et un élu de l'eurométropole de Strasbourg. Chacun.e a présenté sa structure et révélé les ingrédients clés, à leurs yeux, d'une alternative. Pour le Stück, les entreprises de leur réseau doivent être locales, indépendantes, non cotées en bourse (évidemment) et prendre en compte ses impacts environnementaux et sociaux. Les Licoornes estiment essentiel que les membres de leur réseau partagent une même vision : redonner à chacun.e le pouvoir de changer radicalement l'économie vers une bifurcation sociale et environnementale. >>>

Observatoire citoyen de la marchandisation des associations

Qu'est-ce qu'un contrat à impact social ?

Le Transiscope : forger un récit du territoire, parcourir les alternatives existantes...

>>> Ils doivent avoir une gouvernance partagée, les neuf membres qui composent le réseau sont des SCIC, prônent la « durabilité » en pensant leurs besoins en ressources naturelles les moins coûteux possibles, leur projet doit viser l'intérêt général et leur modèle s'inscrire dans la « profitabilité limitée » c'est à dire que 57% de leurs excédents sont réinvestis dans le capital et leur entreprises ne peuvent être rachetées. L'association « les solutions existent » recense les associations, SCIC, SCOP et « autre modèle juridique privilégiant le bien commun ». Ces structures doivent être locales, organiser leur gouvernance autour du concept d'une voix pour une personne, et être « 100% écologiques et sociales ». Framasoft pense à un monde libéré du capitalisme de surveillance promu par les GAFAM grâce aux logiciels libres, partagés par des pratiques d'éducation populaire, qui permettent la création de communs numériques, soutiennent les gouvernances collectives, relient les collectifs entre eux et soutiennent leur émancipation.

Au-delà de ces visions associatives et coopératives singulières, la notion d'alternative s'articulait, pour les personnes présentes, autour de plusieurs mots : « réinvention » de l'économie, des politiques, des ressources, des outils ; « ralentissement », reprendre pouvoir sur le temps, réguler, penser la sobriété ; « renoncement », comment faire avec moins ? Ce dernier point a fait l'objet de controverse notamment autour de la notion de subvention que certains refusent, comme Alternatiba, pour être hors de toute influence du pouvoir quand d'autres, comme le CAC, revendiquent la défendre, pour se dégager notamment de l'influence du monde marchand et financier qui aujourd'hui récupère, via des fonds privés et des mécanismes de marché, les initiatives citoyennes à son profit.

Une controverse essentielle à poursuivre pour s'outiller dans ce long travail du Transiscope et des cartes locales vers une économie plus désirable.

## PENSER LA RÉCIPROCITÉ

Réciprocité, redistribution et marché sont, pour l'autre Karl, l'économiste Karl Polanyi, les trois grands principes de l'économie. La notion de réciprocité reste largement impensée face à celles de l'économie de marché et de l'économie redistributive de l'État. Or, elle apparaît fondamentale pour définir l'économie solidaire dans laquelle s'inscrivent les associations qui veulent défendre leur fonction transformatrice et émancipatrice. Dans la quête de notre observatoire pour penser un autre financement possible du monde associatif, il nous semble important de nourrir notre compréhension de cette dimension de l'économie. Le croisement entre nos réflexions, via l'intervention de Jean-Baptiste Jobard, et celle du sociologue Philippe Chaniel lors d'un séminaire sur le thème des interdépendances, des solidarités et des réciprocités, organisé par le laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) du Cnam apporte du bon grain à moudre. Philippe Chaniel pense la réciprocité comme « positive ou négative », la loi du talion est réciprocitaire, elle sollicite la notion de vengeance, de pouvoir, de relation asymétrique quand à l'inverse la réciprocité dans sa version généreuse via le don est « le roc de la socialité humaine », elle est « une force de subjectivation », elle permet à l'autre d'être reconnu comme sujet et, en ce sens, fait barrage à la violence. Philippe Chaniel a notamment rappelé la manière dont l'Abbé Pierre racontait la création de la première communauté Emmaüs et soulignait un « impératif catégorique » de la réciprocité qui n'est pas de donner pour que l'autre rende mais de reconnaître l'autre pleinement comme sujet, de donner cette reconnaissance pour que l'autre donne, en tissant des liens avec lui. La légende veut que l'Abbé Pierre quand il rencontre son premier compagnon, sortant de prison sans autre perspective que le suicide, lui demande : « Est-ce que tu veux me donner ton aide » pour créer la première communauté. >>>

>>> Cette dynamique de réciprocité construite par le don, qui n'est jamais symétrique, pas donnant-donnant, inscrite dans le temps long, dans la circulation des liens, est toutefois fragile, peut donner naissance à des formes de domination qui, dès lors, empêche toute réciprocité.

Comment alors s'appuyer sur cette notion pour penser un autre mode de financement du monde associatif ? Les associations Opale et Cose commune nourrissent cette réflexion avec une publication intitulée : « La réciprocité, une dimension structurante pour les modèles socio-économiques des associations artistiques et culturelles ». Ils reviennent sur les trois piliers définis par Karl Polanyi pour redonner sa place à la notion de réciprocité, principe fondamental pour défendre le rôle des associations et leur place dans la construction des futures politiques publiques. Extraits choisis : « *L'économie peut être appréhendée de façon substantive, c'est-à-dire axée sur la satisfaction des besoins, à travers des interactions sociales. (...) Outre le marché (échanges monétarisés de biens et services par la rencontre de l'offre et de la demande) et la redistribution (centralisation des ressources par une autorité, un pouvoir qui les répartit selon des normes dont l'État social est l'agent principal), il existe un autre principe économique : la réciprocité. Celle-ci peut être définie comme l'interdépendance ou la complémentarité instituée entre des entités ou des personnes selon un rapport symétrique. C'est la volonté de préserver ou de renforcer ce lien qui motive l'engagement dans la relation (le lien précède le bien). (...) Cette réflexion est d'autant plus importante à prendre en compte quand sont à l'œuvre ces deux dernières décennies, la généralisation du financement par appels d'offres, appels à projets et le poids croissant de la commande publique dans les modes de contractualisation entre pouvoirs publics et associations. Ils attestent d'un changement de fond dans la nature des relations : les associations ne sont plus perçues comme des sources d'innovation que l'action publique viendrait encadrer et accompagner à travers des subventions, mais tendent à être réduites à de simples fournisseurs voire à des sous-traitants de services publics. Ces modalités de financement accréditent un discours ambiant qui banalise l'économie plurielle et la réduit à une combinaison de financements publics et privés. De plus, laissant penser qu'il s'agit là de la seule voie soutenable pour le monde associatif, elles évacuent le rôle structurant des contributions humaines et territoriales. On assiste à un phénomène de marchandisation à travers une dépendance aux ressources privées (mécénat d'entreprise, fondations) et aux ressources commerciales (prestations de services). Dans un contexte de baisse des financements publics, ce glissement vers le modèle privé, peut s'avérer délétère pour les associations si elles n'impulsent pas une réflexion critique sur les modes d'inscription des ressources commerciales et privées dans un registre politique et réciprocitaire ».*

## À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- « *La marchandisation des soins et la financiarisation de la santé s'opposent à l'idéal d'un système solidaire, équitable et de qualité* », souligne une tribune publiée dans **le Monde**.
- En novembre prochain, le gouvernement britannique lancera le **premier marché de compensation obligatoire de la biodiversité** ou comment les marchés financiers créent de nouveaux mécanismes de marché pour sauver ... le marché ? Mais non, ils assurent sauver la planète !
- La marchandisation de la monnaie ou comment le **bitcoin dérègle la monnaie**, une **émission de Médiapart** avec Nastasia Hadjadj, autrice d'un ouvrage sur le sujet.
- Eric Dacheux**, professeur à l'université Clermont-Auvergne, nourrit, **dans cet entretien**, la réflexion sur les autres économies possibles.

**RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS SUR LE SITE DE  
L'OBSERVATOIRE CITOYEN DE LA  
MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS (OCMA)  
ET LES ANCIENS NUMÉROS DU KLAXON**

